



RÈGLEMENT DE CONFIDENTIALITÉ ET PROTOCOLE DE VISITE

DES ENFANTS MALADES — Association Fée Moi Rêver

ARTICLE 1 — CONFIDENTIALITÉ

Dans le cadre de ses missions, chaque bénévole peut être amené à connaître des informations personnelles concernant les enfants accompagnés et leur famille.

Ces informations peuvent notamment concerner : l'identité de l'enfant ; son état de santé et sa pathologie ; son parcours médical et hospitalier ; ses traitements et soins ; sa situation familiale ; son lieu d'hospitalisation ; toute autre information personnelle portée à la connaissance du bénévole.

L'ensemble de ces informations est strictement confidentiel.

Le bénévole s'engage à ne communiquer, transmettre, publier ou divulguer aucune information concernant un enfant ou sa famille à des personnes extérieures à l'association, notamment sur les réseaux sociaux, par téléphone, par message ou de vive voix.

Les informations ne doivent être communiquées qu'aux personnes de l'association directement habilitées à en avoir connaissance et uniquement lorsque cela est nécessaire à la mission.

Cette obligation de confidentialité s'applique **pendant toute la durée de l'engagement du bénévole et après son départ de l'association.**

ARTICLE 2 — PHOTOGRAPHIES, VIDÉOS ET RÉSEAUX SOCIAUX

Aucune photographie, vidéo ou publication concernant un enfant, sa famille, son lieu d'hospitalisation ou son état de santé ne pourra être réalisée ou diffusée par un bénévole sans l'autorisation préalable de l'association et les autorisations nécessaires des personnes concernées.

Le bénévole s'engage notamment à ne pas publier de contenu relatif aux enfants accompagnés sur ses comptes personnels.

ARTICLE 3 — RESPECT DU PROTOCOLE SANITAIRE

Toute visite auprès d'un enfant malade doit être réalisée dans le respect des consignes de l'établissement de santé, des professionnels de santé et/ou de la famille, des règles d'hygiène applicables au service, des éventuelles restrictions de visite et des mesures de protection particulières demandées pour l'enfant.

Avant toute visite, le bénévole doit notamment :

- respecter l'hygiène des mains
- porter les équipements de protection demandés par l'établissement
- respecter les règles concernant le masque lorsqu'il est demandé
- respecter les consignes concernant les objets, cadeaux, aliments ou effets personnels apportés à l'enfant
- ne pas entrer dans la chambre ou le service en cas de symptômes infectieux ou de maladie contagieuse
- signaler à l'association toute situation pouvant présenter un risque sanitaire pour l'enfant

Les consignes de l'établissement hospitalier et de l'équipe médicale sont prioritaires et doivent impérativement être respectées.

ARTICLE 4 — COMPORTEMENT DU BÉNÉVOLE

Le bénévole s'engage à adopter une attitude respectueuse, bienveillante et adaptée à l'âge et à la situation de l'enfant.

Le bénévole s'interdit notamment de poser des questions médicales insistantes à l'enfant ou à sa famille.

Le bénévole s'interdit notamment de donner un avis ou un conseil médical.

Le bénévole s'interdit notamment de modifier ou commenter un traitement.

Le bénévole s'interdit notamment de communiquer des informations médicales à d'autres personnes.

Le bénévole s'interdit notamment de promettre à l'enfant ou à sa famille une action que l'association n'a pas validée.

ARTICLE 5 — MANQUEMENT AU RÈGLEMENT

Tout manquement aux obligations prévues par le présent règlement pourra entraîner, selon la gravité des faits et conformément aux statuts et/ou au règlement intérieur de l'association, **une suspension ou une exclusion du bénévole de l'association.**

Lorsque les faits sont susceptibles de constituer une infraction ou d'engager la responsabilité de leur auteur, l'association se réserve la possibilité de **signaler les faits aux autorités compétentes et d'engager toute démarche ou action judiciaire appropriée.**

ARTICLE 6 — ENGAGEMENT DU BÉNÉVOLE

Je soussigné(e) :

Nom : _____	Prénom : _____
Fait à : _____	Le : ____ / ____ / ____

déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à respecter strictement les obligations de confidentialité ainsi que le protocole sanitaire applicable lors des visites auprès des enfants accompagnés par **Fée Moi Rêver**.

Je comprends que ces obligations sont essentielles à la protection des enfants et de leurs familles.

Signature du bénévole précédée de la mention « Lu et approuvé » :	Signature : _____
--	---------------------------------